

# **COMPTE RENDU**

## **DU CONSEIL MUNICIPAL DU 10 JUILLET 2020**

**PRESENTS :** G MATINAUD, S ARDIDIE, N CORREDDU, D DINTRAS , G FAURE, N GANGLOFF, JM LASCAUD, F LAUBARY, L SANTUCCI, M VIGUIE

**ABSENT(E) :** C SANZ

**SECRETAIRE :** N GANGLOFF

La séance est ouverte à 20h30.

### **DELIBERATIONS**

#### **N°23/2020 DESIGNATION DES DELEGUES POUR L'ELECTION DES SENATEURS**

Conformément au décret n° 2020-812 du 29 juin 2020 portant convocation des collèges électoraux pour la désignation des délégués pour l'élection des sénateurs,

Le Conseil Municipal de la commune, dûment convoqué, s'est réuni ce jour 10 juillet 2020, pour procéder à l'élection séparée, au scrutin secret majoritaire à 2 tours, d'un délégué titulaire et 3 délégués suppléants.

Après mise en place d'un bureau règlementaire, il a été procédé à l'élection du délégué titulaire ;

Mr MATINAUD Gilles candidat, a été élu au 1<sup>er</sup> tour et a déclaré accepter le mandat.

Il a ensuite été procédé à l'élection de 3 délégués suppléants ;

Madame GANGLOFF Danielle, Messieurs DINTRAS Didier et LAUBARY Frédéric, candidats ont été élus au 1<sup>er</sup> tour et ont déclaré accepter le mandat.

Le procès-verbal de cette élection a été signé, sans observation, par deux conseillers les plus âgés, deux conseillers les plus jeunes, la secrétaire et Mr le Maire.

Le Conseil Municipal

**PREND ACTE** de cette élection et des résultats du vote.

**ADOpte A L'UNANIMITE**

#### **N°24/2020 DESIGNATION COMMISSION COMMUNALE DES IMPOTS**

A la suite du renouvellement du Conseil Municipal, il est nécessaire de procéder à la constitution d'une nouvelle commission communale des impôts directs. Mr le Maire propose une liste de 24 personnes parmi lesquels la Direction Générale des Finances Publiques désignera 6 titulaires et 6 suppléants.

**Les noms proposés sont les suivants :**

Mmes, Mrs JABET Simone, CARPE Fernand, DETIVAUD Alain, CHARIAL Guy ,BERQUIER Eliane, VIGUIE Annie, CHAIZEMARTIN Jean-Claude CASSANT Gérard, LESPINAS Raymond, JOLLIET Bernard, LAUBARY Michèle, DEVAUD Didier, DELOMBRE Pierre, PETIGNAUD Dominique, ARDIDIE Stéphane, MAURY Daniel, TAURON Christine, HERNAULT Patrick, MALAGUISE René, ROBILLARD Jean-Luc, GANGLOFF Alain, ARNAUD Nicolas, MALEVERGNE François, JARRAUD Jeanine.

**Les interlocuteurs de la commune sont :**

Mr MATINAUD Gilles, Maire  
Mme FAURE Gisèle, 2<sup>ème</sup> adjointe

Le Conseil Municipal

**DONNE** avis favorable à cette proposition.

**ADOpte A L'UNANIMITE**

**N°25/2020 VOIRIE COMMUNALE ROUTE DES SAULIERES**

À la suite de l'état des lieux préparatoire au projet de voirie 2021, il a été constaté une forte dégradation d'une route adjacente dite « LES SAULIERES ».

Le devis établi par l'entreprise SIORAT s'élève à 6.522,60€ HT, soit 7.827,12€ TTC.

Le Conseil Municipal

**DONNE** avis favorable au projet pour réaliser les travaux simultanément avec la route de « REBEYROLLES » afin d'optimiser les moyens matériels sur place

**AUTORISE** Mr Le Maire à solliciter l'aide du département pour aider au financement de ces travaux.

**ADOpte A L'UNANIMITE**

**N°26/2020 DECISION MODIFICATIVE BUDGET PRINCIPAL**

Après vérification, il est nécessaire de modifier une affectation de la prévision comptable prévue au budget prévisionnel 2020 ;

A partir du 1<sup>er</sup> janvier 2020, la compétence Eau a été transférée à la Communauté de Commune BRIANCE COMBADE.

Afin de régler les factures à l'Agence de l'Eau concernant les redevances dues pour 2019, nous devons procéder à une modification d'articles au budget principal.

Article 618 :	<b>-5.041,00€</b>
Article 701249 :	<b>+5.041,00€</b>

Le Conseil Municipal

**DONNE** avis favorable à cette proposition.

**ADOpte A L'UNANIMITE**

### **N°27/2020 ATTRIBUTION D'UNE PRIME COVID**

Mr Le Maire précise que la loi du 25 avril, prévoyait en son article 11, l'instauration d'une prime exceptionnelle susceptible d'être versée aux agents des administrations publiques particulièrement mobilisées pendant l'état d'urgence sanitaire, et la parution d'un décret (décret n°2020-570 du 14 mai 2020) devant fixer les bénéficiaires, les conditions d'attribution et de versement de cette prime exceptionnelle.

Mr Le Maire précise que la qualité des services d'entretien communal n'a subi aucune altération grâce à l'omniprésence de son technicien malgré les mises en garde d'usage compte-tenu de la situation très particulière. Quant au secrétariat de mairie, s'il a été suivi, il s'est trouvé toutefois altéré à la suite de temps de présence réduits.

Ayant posé le contexte, sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal décide à la majorité de 9 pour et 1 abstention d'accorder une prime exceptionnelle aux deux personnels communaux.

S'agissant de la proposition du versement d'une prime égale, le Conseil Municipal s'est prononcé défavorablement à 7 contre, 2 pour, 1 abstention.

Monsieur le Maire propose un versement de prime exceptionnelle à hauteur de :

400 € bruts pour le personnel de service d'entretien communal

100 € bruts pour le personnel de mairie

Après avoir délibéré, Le Conseil Municipal

**DECIDE** de verser le montant des primes proposées aux deux agents.

**ADOpte A LA MAJORITE DE 7 POUR, 1 CONTRE, ET 2 ABSTENTIONS.**

### **N°28/2020 ELECTION D'UN NOUVEAU REPRESENTANT AU SEIN DU SYNDICAT MIXTE DU PNR DE MILLEVACHES**

À la suite des élections municipales de 2020, chaque collectivité doit procéder à la nomination d'un nouveau représentant pour siéger au sein du Syndicat mixte du PNR de Millevaches.

Mr le Maire, MATINAUD Gilles, présente sa candidature.

Le Conseil Municipal

**DONNE** avis favorable à l'élection de Monsieur MATINAUD Gilles

**AUTORISE** Mr VIGUIE Michel, premier Adjoint à exercer les délégations confiées au Maire durant l'absence ou l'empêchement de ce dernier.

**ADOpte A L'UNANIMITE**

**N°29/2020 DESIGNATION D'UN DELEGUE A LA CLECT (COMMISSION LOCALE D'EVALUATION DES CHARGES TRANSFEREES) AU SEIN DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES BRIANCE COMBADE**

Mr le Maire présente à l'assemblée la définition et le rôle de la CLECT.

Conformément aux dispositions de l'article 1609 néenies CIV du Code Général des impôts, il est créé entre la Communauté de Communes Briance Combade et les Communes membres, une commission locale chargée d'évaluer les transferts ou les de-transferts de charges.

Le rôle de la commission est d'évaluer pour chaque Commune, les transferts de compétences réalisés afin de déterminer le montant de l'attribution de compensation leur revenant.

La CLECT est composée de membres issus des Conseillers Municipaux des Communes de la Communauté de Communes. Ainsi, chaque Conseil Municipal propose par délibération un membre titulaire.

Mr le Maire propose la candidature de Mme FAURE Gisèle, 2<sup>ème</sup> adjointe.

Le Conseil Municipal

**DONNE** avis favorable à la désignation de Mme FAURE Gisèle.

**ADOpte A L'UNANIMITE**

La séance est levée à 22h30.

Certifié exécutoire  
Et publié le

Fait et délibéré en mairie les jours mois ans que dessus  
SUSSAC le  
Le Maire, MATINAUD Gilles